

COMMUNE HELPERKNAPP
REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 avril 2019;

Publication et convocation des conseillers: 27 mars 2019

Présents: Mangen Paul, bourgmestre,
 Mathekowitsch Jean-Claude, Eicher-Karier Christiane et Ludwig Patrick,
 échevins,
 Baus Ben, Conrad Frank, Vosman Joske, Gieres-Deitz Sylvie, Bisenius Jean-
 Claude, Noesen Henri, Gengler-Valmorbida Laurence, Losch Gilles,
 Erpelding Serge, conseillers ;

Absent (excusé) : - / -

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Morcellement à Brouch, rue de Bissen
3. PAP « rue de Luxembourg » à Tuntange – approbation de la convention
4. Projet « A Brissen »
5. Projet relatif au stationnement dans la rue des Champs à Tuntange
6. Nomination d'un(e) représentant(e) au Comité de Pilotage Natura 2000 « Mamer-Aisdall-Gréngewald »
7. Devis pour la mise en état du chemin rural « Schmidenuecht » à Hollenfels
8. Convention dans le cadre de la protection de la nature
9. Règlement d'occupation des postes de l'école fondamentale
10. Demandes de subside
11. Déclarations de recette
12. Affaires de personnel (à huis clos)

**Point de l'ordre du jour no 2
Morcellement à Brouch, rue de Bissen**

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

**Point de l'ordre du jour no 3
PAP « rue de Luxembourg » à Tuntange - approbation de la convention**

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

**Point de l'ordre du jour 4
Projet « A Brissen »**

Le conseil communal,

décide unanimement

de charger le collège des bourgmestre et échevins de solliciter auprès d'un bureau d'études une analyse approfondie du concept présenté par le groupe de travail.

de charger le collège des bourgmestre et échevins de présenter pour la prochaine séance une liste de tous les projets en cours avec tous les détails permettant de faire le point sur ces projets.

**Point de l'ordre du jour no 5
Projet relatif au stationnement dans la rue des Champs à Tuntange**

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

**Point de l'ordre du jour no 6
Nomination d'un(e) représentant(e) au Comité de Pilotage
Natura 2000 « Mamer-Aischdall-Gréngewald »**

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

Point de l'ordre du jour no 7
Devis pour la mise en état du chemin rural « Schmidenuecht » à Hollenfels

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

Point de l'ordre du jour no 8
Convention dans le cadre de la protection de la nature

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

Point de l'ordre du jour no 9
Règlement d'occupation des postes de l'école fondamentale

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

Point de l'ordre du jour no 10
Demandes de subsides

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

Point de l'ordre du jour no 11
Déclarations de recette

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

Point de l'ordre du jour no 12
Affaire de personnel (à huis clos)
Démission d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.